

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 15 janvier 2024 à 19h30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Siège vacant	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;	District 2
Madame Helen Morrison, conseillère;	District 3
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;	District 4
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présent madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière

À 19 h 32, la mairesse déclare la séance ouverte.

8059-01-24 2.0 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISSON, CONSEILLÈRE d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0** Ouverture de l'assemblée
- 2.0** Adoption de l'ordre du jour
- 3.0** Suivi des questions posées à la dernière assemblée
- 4.0** **Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 11 décembre 2023**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023
- 5.0** **Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Journal des déboursés (à payer) et les incompressibles (payés)
 - 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 décembre 2023
 - 5.3 Dépôt de la liste de contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ en 2023.
 - 5.4 Soutien financier Héritage Plein Air du Nord
 - 5.5 Soutien financier ABVLACS
 - 5.6 Soutien financier Maison de la famille
 - 5.7 Adoption règlement numéro 483-2024 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2024
 - 5.8 Adoption du projet de règlement 461-2024 sur la rémunération des élus municipaux
 - 5.9 Avis de motion et dépôt de règlement 489-2024 remplaçant le règlement 489-2022-04 sur la tarification des biens, services et activités
 - 5.10 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
 - 5.11 Demande de don – L'Ombre-Elle
 - 5.12 Demande de don – Palliacco, soutien, accompagnement et répit

Séance ordinaire du 15 janvier 2024

- 5.13 Demande de don – Prévoyance envers les Aînés des Laurentides inc.
- 5.14 Octroi de contrat pour services professionnels multidisciplinaires pour le projet de construction d'un hôtel de ville
- 5.15 Fin de la suspension temporaire des comités
- 5.16 Refus des offres pour la vente du terrain Chemin Paquin

6.0 Travaux publics et voirie

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

- 7.1 Programme Emploi d'été – Canada 2024

8.0 Urbanisme

- 8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 décembre 2023
- 8.2 Demande de dérogation mineure - 11 Chemin du Paradis
- 8.3 Nomination au sein du comité consultatif en urbanisme (CCU)

9.0 Sécurité publique et incendie

- 9.1 Dépôt du rapport annuel des activités de contrôle animalier de la Société protectrice des animaux Laurentides-Labelle (SPCALL)
- 9.2 Entente intermunicipale – Service sécurité incendie

10.0 Environnement

- 10.1 Nomination au sein du comité consultatif en environnement
- 10.2 Octroi de mandat pour la révision réglementaire de dispositions encadrant les coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier
- 10.3 Octroi de mandat pour la révision réglementaire de dispositions encadrant les coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier
- 10.4 Octroi de mandat pour la révision réglementaire de dispositions encadrant les coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier

11.0 Divers

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

8060-01-24 4.1

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR CETTE RÉOLUTION VOTENT.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

8061-01-24 4.2

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023;



ATTENDU QU'à l'assemblée du mois du 13 novembre 2023 au numéro 8018-11-23 on mentionne bien l'avis de motion et de dépôt de projet de règlement 604-2023;

ATTENDU QU'il est évident qu'une faute de frappe a été inscrite en écrivant « 604-223 » au lieu de « 604-2023 » aux résolutions 8049-12-23 et 8050-12-23 »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le numéro de règlement 604-223 par 604-2023 aux résolutions 8049-12-23 et 8050-12-23.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 avec la modification ci-haut mentionnée.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR CETTE RÉOLUTION VOTENT.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

5.0 **FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE**

8062-01-24 5.1 Journal des déboursés (à payer) et les incompressibles (payés)

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'accepter la liste des incompressibles au 31 décembre 2023 pour un montant 280 214,97 \$.

Chèques numéros : 20675 à 20679, 20704 à 20711, 20739 et 20712 à 20738;

Dépôts directs numéros : 1473 à 1483, 1537 à 1543 et 1544 à 1592;

Prélèvements bancaires numéros : 2830 à 2833, 2834 à 2838, 2846 à 2853 et 2839 à 2845.

D'accepter la liste des déboursés au 31 décembre 2023 pour un montant de 59 654,77 \$.

Chèques numéros : 20740 à 20746;

Dépôts directs numéros : 1593 à 1611;

Prélèvements bancaires numéros : 2854 à 2857.

D'accepter la liste des déboursés de janvier 2024 pour un montant de 100 318,51 \$.

Chèques numéros : 20747

Dépôts directs numéros : 1612 à 1617.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;

Madame Helen Morrison, conseillère;

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8063-01-24 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 décembre 2023

Caroline Desrosiers, conseillère dépose au conseil le rapport des dépenses au 31 décembre 2023.

8064-01-24 5.3 Dépôt de la liste de contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ en 2023

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil la liste de contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

8065-01-24 5.4 Soutien financier – Héritage Plein Air du Nord

ATTENDU QUE l'organisme Héritage Plein Air du Nord est reconnu officiellement par la Municipalité;

ATTENDU la Politique de soutien aux organismes encadrant la démarche d'octroi de soutien financier;

ATTENDU QUE Héritage Plein Air du Nord fait la gestion de plusieurs sentiers sur notre territoire;

ATTENDU que Héritage Plein Air du Nord, la Municipalité de Sainte-Annes-des-Lacs ainsi que la Municipalité de Prévost contribue à parts égales au

Séance ordinaire du 15 janvier 2024

paiement de la prime d'assurances responsabilités pour les sentiers de l'HEPAN;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà effectué un paiement de 3 996.66 \$ en janvier 2024 pour couvrir sa part des frais d'assurances responsabilités.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'accorder une contribution financière de 21 003.34 \$ (pour un total de 25 000 \$ incluant les frais d'assurances responsabilités);

Que la contribution de 21 003.34 \$ soit répartie en deux versements égaux et versée dans les semaines du 14 avril et du 3 juin 2024.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire #02-11000-970.

8066-01-24 5.5

Soutien financier – Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS)

ATTENDU QUE l'organisme Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS) est reconnu officiellement par la Municipalité;

ATTENDU la politique de soutien aux organismes encadrant la démarche d'octroi de soutien financier;

ATTENDU QUE l'organisme doit investir 50 % de la demande de soutien financier.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

Que la Municipalité débourse un montant maximal de 3 000 \$ pour les frais de laboratoire du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MEDLCC).

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire #02-11000-970.

8067-01-24 5.6

Soutien financier – Maison de la Famille

ATTENDU QUE l'organisme Maison de la famille est reconnu officiellement par la Municipalité;

Séance ordinaire du 15 janvier 2024

ATTENDU la politique de soutien aux organismes encadrant la démarche d'octroi de soutien financier.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Que la Municipalité débourse un montant de 3 000 \$ pour soutenir l'organisme.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire #02-11000-970.

8068-01-24 **5.7** **Adoption du règlement 483-2024 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2024**

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 483-2024 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2024 émis lors de l'assemblée du 11 décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER,

D'adopter le règlement 483-2024 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2024.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8069-01-24 **5.8** **Adoption du projet de règlement 461-2024 sur la rémunération des élus municipaux**

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance du 11 décembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement 461-2024 a été préalablement déposé lors de la séance du 11 décembre 2023;

ATTENDU l'avis public publié en date du 18 décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER,

Séance ordinaire du 15 janvier 2024

Que le projet de règlement 461-2024 sur la rémunération des élus soit adopté.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8070-01-24 5.9 Avis de motion et dépôt du règlement 489-2024 remplaçant le règlement 489-2022-04 sur la tarification des biens, services et activités

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement 489-2024 remplaçant le règlement 489-2022-04 sur la tarification des biens, services et activités.

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet de règlement 489-2024 remplaçant le règlement 489-2022-04 sur la tarification des biens, services et activités.

8071-01-24 5.10 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE la directrice générale Anne-Claire Robert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'approuver les dépenses d'un montant de 20 979 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des transports, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci l'aide financière est résiliée.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8072-01-24 5.11 Demande de don – L'Ombre-Elle

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don de la part de l'organisme L'Ombre-Elle, maison d'aide et de transition pour femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant;

ATTENDU QUE cet organisme situé à Sainte-Agathe-des-Monts offre des services aux citoyennes de Sainte-Anne-des-Lacs;

ATTENDU QUE cet organisme sollicite le soutien de la municipalité en tant que Municipalité alliée contre la violence conjugale.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'octroyer un don de 300 \$ à l'organisme L'Ombre-Elle.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire #02-11001-970.

8073-01-24 5.12 Demande de don – Palliaco

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don de la part de l'organisme Palliaco, organisme offrant des services de soutien, accompagnement et répit pour les personnes atteintes de cancer, les malades en fin de vie, leurs proches aidants ou les personnes en deuil;

ATTENDU QUE cet organisme a offert au cours de la dernière année, des services à 111 personnes de notre municipale, soit des services aux personnes endeuillées, aux personnes malades à domicile et aux proches aidants.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Séance ordinaire du 15 janvier 2024

D'octroyer un don de 300 \$ à l'organisme Palliacco.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire #02-11001-970.

8074-01-24 5.13 Demande de don – Prévoyance envers les aînés des Laurentides

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don de la part de l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides;

ATTENDU QUE ce soutien financier permettra à cet organisme de consolider son offre de service sur le territoire de la municipalité et poursuivre le déploiement du programme des Éclaireurs afin d'accompagner les aînés vers la ressource appropriée selon leurs besoins ou la situation vécue.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'octroyer un don de 300 \$ à l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire #02-11001-970.

8075-01-24 5.14 Octroi de contrat pour services professionnels multidisciplinaires pour le projet de construction d'un hôtel de ville

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a été présélectionnée au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire - Construction d'un hôtel de ville;

ATTENDU QUE le PRACIM vise le financement d'un nouvel hôtel de ville pour la municipalité pour une subvention d'au moins 65 %;

ATTENDU QUE la démarche du PRACIM subventionne la préparation des plans des divers professionnels à la réalisation du projet;

Séance ordinaire du 15 janvier 2024

ATTENDU QU'une demande d'appel d'offre par système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, sur l'évaluation de critères et le prix selon l'article 936.01.1 et suivants du Code municipal du Québec, a été tenue du 27 octobre 2023 au 29 novembre 2023;

ATTENDU les délibérations d'un comité de sélection;

ATTENDU la conformité des sept (7) offres de services professionnelles reçues;

ATTENDU la compilation des sept (7) offres de services multidisciplinaires selon le pointage et le prix, à savoir :

Nom des soumissionnaires	Pointage final	Offre de prix (avant taxe)
HUT Architecte	2.67	365 618,05 \$
Bergeron, Bouthillier	2.30	438 300,00 \$
ALM	3.42	303 924,00 \$
Chevalier, Morales	2.62	422 905,00 \$
Raysides, Labossière, architectes	1.28	823 500,00 \$
GPA	2.32	450 350,00 \$
Z&D architectes	2.71	394 700,00 \$

ATTENDU QUE la soumission ayant reçue le meilleur pointage et la plus basse soumission est ALM.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accepter la soumission de ALM pour une somme de 303 924 \$ taxes en sus;

D'informer les soumissionnaires des résultats;

De mandater la directrice générale pour réaliser les étapes suivantes auprès du PRACIM et du soumissionnaire retenu.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8076-01-24

5.15

Fin de la suspension temporaire des comités

ATTENDU QUE la nécessité de poursuivre les travaux en lien avec les différents comités de la municipalité.

Séance ordinaire du 15 janvier 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

De mettre fin à la suspension temporaires des comités.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8077-01-24 5.16 Refus des offres pour la vente du terrain Chemin Paquin

ATTENDU QUE deux (2) offres ont été reçues pour la vente d'un terrain sur le chemin Paquin, lot 5 164 137;

ATTENDU QUE ces deux (2) offres identiques ne rencontrent pas les attentes du conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

De retourner en appel d'offres pour la vente du terrain lot 5 164 137 situé sur le chemin Paquin, selon les mêmes termes et conditions.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8078-01-24 7.1 Programme Emploi d'été – Canada 2024

ATTENDU le besoin d'étudiants pour le camp de jour 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De faire une demande au programme Emploi été – Canada 2024;

Que la directrice générale de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner suite aux présentes.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 URBANISME

8079-01-24 8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 décembre 2023

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 décembre 2023.

8080-01-24 8.2 Demande de dérogation mineure – 11 chemin du Paradis

ATTENDU la demande de dérogations mineure aux articles 22 et 101 (grille zone H505) du règlement de zonage no. 1001 pour la propriété sise au 11 chemin du Paradis afin de permettre l'implantation d'un mur à construire à une distance de 9,40 mètres d'une ligne avant plutôt que 10,7 mètres tel que prescrit ;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la demande;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 18 décembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées par la demande.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accorder une dérogation mineure aux articles 22 et 101 (grille zone H505) du règlement de zonage no. 1001 pour la propriété sise au 11 chemin du Paradis afin de permettre l'implantation d'un mur à construire à une distance de 9,40 mètres d'une ligne avant plutôt que 10,7 mètres tel que prescrit.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8081-01-24 8.3 Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU la fin des mandats de messieurs Marcel Ménard (poste #7), Robert Courteau (poste #4) et Daniel Paré (poste #3);

ATTENDU la démission de monsieur Yvan Raymond (poste #5).

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De nommer monsieur Louis Dupuis, à titre de membre conseiller du comité consultatif d'urbanisme;

De reconduire les mandats de messieurs Marcel Menard (poste #7) et Daniel Paré (poste #3) pour une période de deux ans, soit du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2025;

De poursuivre le processus de sélection pour combler les postes #4 et #5.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8082-01-24 9.1 Dépôt du rapport annuel des activités de contrôle animalier de la Société protectrice des animaux Laurentides-Labelle (SPCALL)

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le rapport annuel des activités de contrôle animalier de la SPCALL au conseil.

8083-01-24 9.2 Entente intermunicipale – Service sécurité incendie

ATTENDU la fin de l'entente intermunicipale avec la ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU l'article 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec concernant les ententes intermunicipales;

ATTENDU les objectifs liés à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Pays d'en Haut;

ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires pour objet de fournir à la Municipalité une direction intérimaire de son Service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Que le conseil autorise la conclusion d'une entente relative à la mise à disposition à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, d'une direction intérimaire par le service de sécurité incendie de la Municipalité de Morin-Heights;

Que madame Catherine Hamé, mairesse ou le maire suppléant et madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents pour donner effet aux présentes.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;

Séance ordinaire du 15 janvier 2024

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire #02-22000-953.

10.0 ENVIRONNEMENT

8084-01-24 10.1 Nomination au sein du comité consultatif en environnement

ATTENDU la fin du mandat de monsieur Joël Mercier;

ATTENDU la démission de madame Julie Marc-Aurèle;

ATTENDU la réception d'une seule candidature et la recommandation du comité de sélection d'accepter cette dernière.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De nommer madame Helen Morrison à titre de membre conseiller du comité consultatif en environnement;

De nommer monsieur Marc Chartrand à titre de nouveau membre du comité pour la période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2025;

De procéder à un appel de candidatures pour combler le poste vacant.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8085-01-24 10.2 Octroi de mandat pour la révision règlementaire de dispositions encadrant les coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier

ATTENDU le règlement 1001-38-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1001;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre sa réflexion sur la protection des massifs forestiers en tant que partie intégrante du patrimoine naturel en révisant ses dispositions règlementaires encadrant les coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec peuvent adopter des règlements en matière d'environnement selon l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU le Schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et de son document complémentaire;

ATTENDU les caractères spécifiques et techniques associés au domaine de la foresterie dictant le recours à des experts pour les fins de rédaction des nouvelles dispositions encadrant les activités de coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier;

ATTENDU QU'une offre de services a été obtenue de la part la firme PFD AVOCATS afin d'accompagner la Municipalité dans son projet de révision réglementaire des normes encadrant la coupe d'arbres, la production et la récolte ainsi que les travaux d'aménagement forestier.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'approuver l'octroi du mandat d'accompagnement de la Municipalité dans la révision des dispositions réglementaires encadrant les coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier, à la firme PFD AVOCATS, au montant estimé de 3 500 \$ excluant les taxes.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire #02-61000-419.

8086-01-24

10.3

Octroi de mandat pour la révision réglementaire de dispositions encadrant les coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier

ATTENDU le règlement 1001-38-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1001;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre sa réflexion sur la protection des massifs forestiers en tant que partie intégrante du patrimoine naturel en révisant ses dispositions réglementaires encadrant les coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle en la matière doit être modifiée puisqu'elle n'encadre pas l'ensemble des travaux inhérents aux opérations forestières ou la production ou récolte de bois en générale et qu'elle n'intègre pas la disparité territoriale des massifs forestiers de la Municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec peuvent adopter des règlements en matière d'environnement selon l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU le Schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et de son document complémentaire;

ATTENDU les caractères spécifiques et techniques associés au domaine de la foresterie dictant le recours à des experts pour les fins de rédaction des nouvelles dispositions encadrant les activités de coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier;

ATTENDU QU'un rapport énonçant des commentaires et des principes réglementaires relatifs à l'abattage d'arbres a été obtenu en 2022 de la part de l'Institut des Territoires, organisme de conservation à but non lucratif œuvrant dans la région des Laurentides;

ATTENDU QU'une offre de services a été obtenue de la part de l'Institut des Territoires afin d'accompagner la Municipalité dans son projet de révision réglementaire des normes encadrant la coupe d'arbres, la production et la récolte ainsi que les travaux d'aménagement forestier.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'approuver l'octroi du mandat d'accompagnement de la Municipalité, par un ingénieur forestier, dans la révision des dispositions réglementaires encadrant les coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier, à l'Institut du Territoire, au montant estimé de 8 140 \$ excluant les taxes.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire #02-61000-419.

8087-01-24 10.4 **Octroi de mandat pour la révision réglementaire de dispositions encadrant les coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier**

ATTENDU le règlement 1001-38-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1001;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre sa réflexion sur la protection des massifs forestiers en tant que partie intégrante du patrimoine naturel en révisant ses dispositions réglementaires encadrant les coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle en la matière doit être modifiée puisqu'elle n'encadre pas l'ensemble des travaux inhérents aux opérations forestières ou la production ou récolte de bois en générale et qu'elle n'intègre pas la disparité territoriale des massifs forestiers de la Municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec peuvent adopter des règlements en matière d'environnement selon l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU le Schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et de son document complémentaire;

ATTENDU les caractères spécifiques et techniques associés au domaine de la foresterie dictant le recours à des experts pour les fins de rédaction des nouvelles dispositions encadrant les activités de coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier;

ATTENDU QUE la firme Hélène Doyon urbaniste – conseil a rédigé le projet de règlement 1001-38-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, connaît déjà bien la réglementation municipale actuelle ainsi que la dynamique territoriale associée aux milieux forestiers de la Municipalité;

ATTENDU QU'une offre de services a été obtenue de la part la firme Hélène Doyon urbaniste-conseil afin d'accompagner la Municipalité dans son projet de révision réglementaire des normes encadrant la coupe d'arbres, la production et la récolte ainsi que les travaux d'aménagement forestier.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'approuver l'octroi du mandat d'accompagnement de la Municipalité dans la révision des dispositions réglementaires encadrant les coupes d'arbres à des fins de production et de récolte du bois, incluant les travaux d'aménagement forestier, à la firme Hélène Doyon urbaniste-conseil, au montant estimé de 6 600 \$ excluant les taxes.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire #02-61000-419.

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT

20 H 48

FIN

21 H 32

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale, greffière-
trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.